



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA2026-0769
Date : 09 OCT. 2026

Mis en ligne le : 09 OCT. 2026

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA2026-0685

Lieu : Rue de Berlin

Durée : Jusqu'au 6 novembre 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0685 du 15 septembre 2026, autorisant la société Euréa d'effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, pour la période du 21 septembre au 9 octobre 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;

Considérant la demande en date du 15 septembre 2026, de la société EURÉA - sise 65 avenue de la Dourdenne à 31620 FRONTON, sollicitant l'autorisation de proroger l'autorisation jusqu'au 6 novembre 2026 ;

A R R Ê T E

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA2026-0685 du 15 septembre 2026 sont prorogées jusqu'au 6 novembre 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction des Transports,
- Métropole Aix Marseille Provence, Direction Voirie Bassin Ouest,
- Vitropole.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire

Déléguée à l'Aménagement
et à la gestion des Espaces Publics

